



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2023

Membres		
<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
29	18	24

Date convocation 08/11/2023
Date Publication 17/11/2023
N° Délibération 2023-07-02
Secrétaire Séance Isabelle VILLEFRANCHE

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 14 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZES régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présents : M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, Mme Sophie MARINOPOULOS, Mme Laurence JACQUEMART, Mme Isabelle VILLEFRANCHE, M. Franck SEROPIAN, M. Jérôme AUJOULAT, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, Mme Séverine PEUCHERET, Mme Sandra ROLLET, Mme Amandine BRUNEL, M. Romain BETIRAC.

Absents représentés : M. Bernard POISSONNIER (pouvoir à Mme Sophie MARINOPOULOS), M. Gérard BONNEAU (pouvoir à Mme Fanny CABOT), Mme Anne-Sophie LAUTHIER (pouvoir à Mme Laurence JACQUEMART), M. Guy ATTIGUI (pouvoir à M. Jérôme AUJOULAT), M. Julien HURARD (pouvoir à M. Romain BETIRAC), Mme Hélène GILET (pouvoir à Mme Muriel BONNEAU).

Absents non représentés : M. Jérôme MAURIN, M. Christophe CAVARD, Mme Delphine DEJEAN, M. Simon SUBTIL, Mme Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

Objet : Décision modificative n°3 Budget principal

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2023 du budget principal du 21 mars 2023,

Vu la décision modificative N°1 du budget principal du 21 juin 2023,

Vu la décision modificative N°2 du budget principal du 26 septembre 2023,

Vu la Commission des Finances du 8 novembre 2023,

Considérant la nécessité d'apporter des modifications au budget primitif 2023 du budget principal,

Considérant que la modification proposée n'affecte en rien les équilibres financiers du budget primitif 2023,

Considérant que les dotations pour dépréciations sont fixées à hauteur de 15% des créances douteuses (supérieures à 2 ans) en accord avec le CDL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Approuve les modifications apportées au budget primitif 2023 du budget principal telles que reprises dans le tableau ci-dessous.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2023

Délibération n° 2023-07-02

DECISION MODIFICATIVE N°3 2023			
BUDGET PRINCIPAL			
SECTION FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE/ARTICLE	DEPENSES	CHAPITRE/ARTICLE	RECETTES
Chapitre 011 Article 60612 Energie Electricité	-91 351 €		
Chapitre 011 Article 60632 Petit équipement	-10 000 €		
Chapitre 011 Article 60633 Fournitures de voirie	-28 000 €		
Chapitre 011 Article 61521 Entretien de terrains	-7 000 €		
Chapitre 011 Article 6231 Annonces et insertions	-20 000 €		
Chapitre 012 Article 64111 Rémunérations principales	+145 000 €		
Chapitre 65 Article 65888 Autres charges de gest°courante	-2 000 €		
Chapitre 67 Article 673 Annulat° ex antérieurs	+2 000 €		
Chapitre 68 Article 6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 1351€		
Chapitre 68 Article 6815 Provisions pour risques	+10000 €		
Chapitre 042 Article 6811 Amortissement opération d'ordre	+ 259 321 €		
Chapitre 023 Virement section investissement Opération d'ordre	-259 321 €		
TOTAL	0€		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2023

Délibération n° 2023-07-02

SECTION INVESTISSEMENT			
CHAPITRE/ARTICLE	DEPENSES	CHAPITRE/ARTICLE	RECETTES
		Chapitre 021 Virement section fct Opération d'ordre	-259 321 €
		Chapitre 040 Article 281321 Amort immeuble de rapport Opération d'ordre	+259 321 €
Chapitre 041 Article 21321 Opération d'ordre	259 321 €	Chapitre 041 Article 2113 Opération d'ordre	259 321 €
TOTAL	259 321 €	TOTAL	259 321 €

Le secrétaire de séance,
Isabelle VILLEFRANCHE




Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON

